

Principales règles du Parc de l'Île

- Aucune réservation.
- Respecter les emplacements désignés, en fonction du type de véhicule et d'équipement (V.R., roulotte, tente-roulotte ou autre), selon le plan du terrain. Pour les terrains nos 1 à 14 inclusivement, respectez la ligne marquée au sol ou la distance de 15 pi entre le véhicule et la ligne d'arbustes.
- Votre séjour est permis pour un maximum de trois (3) nuitées consécutives.
- Contribution suggérée de 30 \$ par nuitée et acceptée dans les boîtes à dépôt situées au bloc sanitaire. Idéalement, payer votre séjour dès votre arrivée.
- Un seul V.R., roulotte, tente-roulotte est autorisé par emplacement.
- Les animaux doivent être tenus en laisse d'une longueur maximale de 2 mètres et leurs excréments ramassés et disposés sans délai. Est prohibé, tout animal méchant, dangereux, qui attaque ou qui est entraîné pour attaquer.
- Les feux ne sont permis qu'aux emplacements prévus. Seul le bois est autorisé comme combustible. Consultez le site de la SOPFEU (<http://sopfeu.qc.ca>) pour savoir si vous pouvez ou non faire un feu.
- Couvre-feu entre 23h à 7h chaque jour, respectez vos voisins (bruit, musique, clamours etc.). L'utilisation de la génératrice est permise aux heures suivantes : de 7h30 à 9h30, de 11h à 13h et de 17h à 19h.
- PRENEZ NOTE QUE LE BLOC SANITAIRE SERA PARTIELLEMENT FERMÉ ENTRE 7H ET 8H30 POUR SON NETTOYAGE.

Si au cours de votre séjour, vous développez les symptômes de la COVID-19

- ⇒ Isolez-vous dans votre équipement récréatif et portez un masque.
- ⇒ Avisez la municipalité.
- ⇒ Contactez la ligne d'information sur la COVID-19 au numéro 1 877 644-4545 et suivez leurs directives, notamment celles entourant votre départ du Parc de l'Île.



Après votre séjour

Si, dans les jours suivant votre retour, vous développez les symptômes de la COVID-19 et que vous croyez l'avoir contractée lors de votre séjour au Parc de l'Île:

Avisez la municipalité.

Contactez la ligne d'information sur la COVID-19 au numéro 1 877 644-4545 et suivez leurs directives.



Municipalité de Leclercville
1014, rue de l'Église
Leclercville (Québec) G0S 2K0
819 292-2331

Camper en contexte de pandémie



- Règles à suivre au Parc de l'Île
- Consignes gouvernementales à respecter liées au COVID 19

Le Parc de l'Île



www.munleclercville.qc.ca